

TARIFS

Les tarifs de l'école de musique sont répartis en 2 catégories :

- Le tarif des cours individuels (chant et cours instrumentaux) sont calculés en fonction du quotient familial. Ils incluent la formation musicale et la pratique d'un atelier.
- L'initiation musicale, la formation musicale et les ateliers pratiqués seuls ont un prix unique pour tous.

Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'élèves d'un même foyer inscrits.

Une cotisation annuelle et familiale de 17€ sera à régler en supplément

TARIFS 2025/2026

CURSUS INSTRUMENTAL (pour tous âges) et CURSUS DE CHANT (pour enfants)

Le cursus comprend : 1 cours de 30' par semaine + formation musicale + atelier d'ensemble

Quotient Familial	1er élève	2ème élève	3ème élève	4ème élève et +
0 à 400	485	436.50	388.00	339.50
401 à 600	516	464.40	412.80	361.20
601 à 800	554	498.60	443.20	387.80
801 à 1000	593	533.70	474.40	415.10
1001 à 1200	647	582.30	517.60	452.90
1201 à 1400	710	639.00	568.00	497.00
1401 à 1800	808	727.20	646.40	565.60
1801 à 2500	891	801.90	712.80	623.70
+ de 2501	925	832.50	740.00	647.50

CURSUS DE CHANT (pour adultes)

Le cursus comprend : 1 cours de 40' par semaine + formation musicale + atelier d'ensemble

0 à 400	606	524,49 €	466,22 €	407,94 €
401 à 600	645	558,13 €	496,11 €	434,10 €
601 à 800	700	606,26 €	538,90 €	471,53 €
801 à 1000	748	647,05 €	575,15 €	503,26 €
1001 à 1200	819	708,75 €	630,00 €	551,25 €
1201 à 1400	892	772,07 €	686,28 €	600,50 €
1401 à 1800	1024	885,96 €	787,52 €	689,08 €
1801 à 2500	1144	980,33 €	871,41 €	762,48 €
+ de 2501	1175	1 007,82 €	895,84 €	783,86 €

ATELIERS OU FORMATION MUSICALE SEULS (hors cursus instrumental)

Ateliers seuls	1er élève	2ème élève	3ème élève	4ème élève et +
<i>initiation musicale, bébé musique, batucada'kids, rythme et voix</i>	230	207	184	161
<i>amusic'ons-nous, Le jeune chœur l'ensemble de cuivres, l'orchestre baroque, le consort, L'atelier impro jazz L'atelier de musique ancienne l'atelier de musique de chambre</i>	105			
Formation musicale seule	291	261.90	232.80	203.70

Les élèves instrumentistes strasbourgeois, dont les quotients familiaux sont inférieurs à 900€, peuvent bénéficier d'une bourse octroyée par la Ville de Strasbourg. Pour pouvoir être instruite, les documents suivants sont à fournir à l'école de musique au moment de l'inscription :

- demande d'aide financière - téléchargeable ci-contre -
- votre attestation de quotient familial datant de moins de 3 mois. Elle peut être établie soit par la CAF ou par la Ville de Strasbourg. Les informations suivantes doivent obligatoirement y figurer : votre quotient familial, votre adresse à Strasbourg (si l'attestation de QF n'est pas établie à votre adresse actuelle, vous pouvez fournir un justificatif de domicile), le nom et le prénom de l'élève ainsi que de sa date de naissance.

Moyens de règlement acceptés

Le règlement peut se faire :

- en 1 fois :
 - en 1 chèque encaissé en octobre 2025
 - par carte bleue (la totalité du règlement au moment de l'inscription)
 - en espèces
 - par chèques vacances
- ou en plusieurs chèques encaissés en fonction de l'échéancier mis en place lors de l'inscription (la totalité des chèques devra être déposée au moment de l'inscription. Maximum 9 fois d'octobre à juin)

Nous ne prendrons aucune inscription sans que le règlement intégral ait été remis au moment de l'inscription. Aucune exception ne sera faite